

LES FONDAMENTAUX de **L'ÉCONOMIE**

Grands auteurs - Grands thèmes

+ de 80 fiches



Georges N'Zambi



Thème I

L'ÉCONOMIE, UNE DISCIPLINE AUX MULTIPLES COURANTS

D'où viennent les idées ou les théories économiques qui structurent aujourd'hui le champ de la pensée économique contemporaine ? Quels sont les contextes politiques, sociaux et culturels qui ont présidé à leur naissance ? Quels auteurs ont contribué de manière prolifique au développement de la pensée économique ? Pourquoi les économistes peinent-ils à s'accorder ?

Répondre à ces diverses interrogations revient à jalonner des siècles d'histoire afin de mettre en lumière les périodes les plus marquantes de l'évolution de la pensée économique.

C'est sous la Grèce antique et grâce à l'influence de deux philosophes, Platon et Aristote, qu'émergent les premières réflexions économiques. Elles sont formulées dans le cadre plus général de conceptions philosophiques de la société et ont le statut de pensée seconde. Les lois économiques qui en découlent ont une influence considérable sur la perception des activités économiques et ce jusqu'à la fin du Moyen Âge. Les activités économiques s'effectuent dans le cadre de la famille au service de ses seuls besoins, la dimension marchande de l'économie est abhorrée et « l'argent n'a pas vocation à faire des petits » d'où la condamnation morale du taux d'intérêt.

La naissance du capitalisme marchand au XVI^e siècle constitue un tournant majeur. Sur fond de découverte du Nouveau monde et de la Renaissance des idées, le savoir économique s'enrichit en se libérant progressivement de l'emprise religieuse et des considérations morales et éthiques jusqu'alors très prégnantes. La doctrine mercantiliste qui voit le jour légitime l'accumulation des richesses et consacre l'échange marchand et la conquête territoriale comme moyens permettant d'atteindre cette finalité. La naissance de la pensée physiocratique marque l'enrichissement du socle de connaissances de l'économie politique. Croyant en l'existence de lois naturelles et en la force divine, les physiocrates élaborent des schémas explicatifs permettant de décrire l'économie sous l'angle macroéconomique. Ils permettent de jeter les bases théoriques contribuant à l'avènement à partir du XVIII^e siècle de la pensée classique dont Adam Smith et David Ricardo sont les figures les plus emblématiques. Ces derniers formulent les premières théories du capitalisme industriel en apportant des réponses à nombre d'interrogations qui émaillent la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elles portent sur le rôle de la monnaie, des bienfaits du libre-échange, de la place de l'État dans l'économie et de la possibilité de crises économiques durables.

Les transformations économiques et sociales induites par la Révolution industrielle au cours du XIX^e siècle favorisent le développement d'une pensée alternative particulièrement hostile au capitalisme. Karl Marx à travers son œuvre prolifique met en lumière les contradictions inhérentes au système capitaliste et son inéluctable disparition au profit du socialisme.

Le succès grandissant de la pensée marxiste permet l'éclosion à la fin du XIX^e siècle de réflexions économiques destinées à réaffirmer le primat du marché comme système d'allocation optimale des ressources. C'est la naissance de la pensée néoclassique ou du courant marginaliste. Reprenant à son compte certains postulats de la pensée économique classique comme la non intervention de l'État dans l'économie, elle innove en consacrant le raisonnement microéconomique. Sous son influence, l'économie s'attribue les vertus d'une science. Le recours à la formalisation mathématique se systématise pour expliquer les phénomènes économiques.

La Grande crise qui marque le début du XX^e siècle va être le ferment d'une nouvelle révolution de la pensée économique. Face à l'inanité et à l'ineptie des politiques engagées pour juguler les effets économiques et sociaux désastreux générés par la crise des années 1930, Keynes proclame la nécessité salvatrice de l'intervention publique. La révolution keynésienne à l'œuvre consacre le renouvellement de la théorie macroéconomique et le primat de la politique économique dans la stabilisation conjoncturelle.

Ce chapitre vise ainsi à dresser de manière succincte les grandes périodes, les grandes idées et les principaux auteurs qui ont apporté leur pierre à la construction de l'édifice de la science économique ainsi que leurs prolongements contemporains.

La philosophie et la morale, les principales origines de la pensée économique

Notions clés : économie domestique, chrémastitique, justice commutative, justice distributrice, justice réparatrice

De nombreuses questions économiques au cœur des théories économiques ont bénéficié d'un intérêt particulier auprès des penseurs de la Grèce antique. Platon et Aristote sont les deux principaux philosophes qui ont apporté la plus grande contribution au développement de la pensée économique de la Grèce antique.

A. LA PENSÉE DE PLATON : LE DÉFENSEUR DE LA CITÉ HARMONIEUSE

L'œuvre philosophique de Platon sur les questions économiques est marquée par une véritable hostilité à l'égard de l'activité économique car celle-ci porte en germe selon lui les risques d'une dislocation sociale. Platon est un ardent défenseur d'une cité idéale marquée par l'harmonie. La société idéale qu'il appelle de ses vœux se compose de trois entités ou espèces : il y a les artisans, ceux-ci ont la maîtrise d'un art, d'une technique. Ils sont faits pour être des acquéreurs. Les hommes de guerre ensuite, bien pourvus par la nature, ils sont résistants au chagrin, à la peur et au désir. Puis, il y a les spécialistes de la délibération qui ont pour caractéristique d'avoir une bonne connaissance de la cité et ont pour mission d'œuvrer pour le bien-être de la cité.

Cette cité qu'il qualifie de sage est dotée d'une parfaite harmonie. Celle-ci est le résultat d'une stratification sociale immuable. Les rôles et les places assignés aux individus ne peuvent évoluer, cela veut dire que toute mobilité sociale est exclue. Les membres de cette cité idéale n'étant pas autosuffisants,

ceux-ci doivent échanger avec les autres membres afin de subvenir à la diversité de leurs besoins. Il en découle une division sociale du travail où chaque individu se spécialise dans les tâches pour lesquelles il est le plus doué. La spécialisation de chaque individu permet d'accroître le niveau de productivité et la qualité des produits.

La propriété privée n'a pas les faveurs de Platon. Il plaide plutôt pour la propriété commune. Il n'est non plus guère favorable au commerce extérieur qui selon lui contribue à attiser les instincts les plus vils chez l'homme dominés par la volonté insatiable de lucre et de richesse.

L'accumulation des richesses porte ainsi en germe selon le philosophe de la cité idéale une menace profonde facteur de dislocation sociale. Cette menace croît avec le développement de la cité. Il recommande par conséquent aux gardiens de la cité de veiller à ce que la taille optimale de celle-ci soit préservée afin que la cité conserve son harmonie.

B. ARISTOTE, LE PROMOTEUR DU « BIEN-VIVRE »

La cité chez Aristote apparaît comme un fait de nature. Elle est composée de trois entités : la famille, le village ou communauté de famille, puis la cité (l'État) ou communauté de villages.

Le but de la cité est de contribuer au bien-être de ses membres. Cela implique l'absence d'excès que ce soit dans le sens de l'austérité ou dans celui de la facilité.

La pensée d'Aristote est d'abord marquée par sa conception de l'organisation sociale. Il distingue les tâches nobles des autres supposées subalternes : la gestion de la cité et la philosophie relèvent des tâches nobles. Elles sont assurées par des citoyens considérés comme des hommes libres et égaux.

Les autres tâches qui sont nécessaires au « bien-vivre » sont effectuées par les esclaves, les étrangers ou les ouvriers et artisans.

L'économie domestique et la chrématistique sont les deux catégories d'activités économiques considérées par Aristote. La première est marquée par l'autarcie tandis que la seconde est associée à l'échange. Font partie de l'économie domestique, toutes les activités de production qui assurent à la cité son auto-suffisance. Les activités chrématistiques ont pour vocation l'accumulation de la richesse.

Cette distinction débouche sur la légitimation de certaines activités tandis que d'autres sont frappées de suspicion ou tout simplement condamnées. L'agriculture et la pêche bénéficient ainsi de la légitimité la plus élevée. À l'inverse le commerce est considéré comme improductif même si Aristote juge cette activité comme un mal nécessaire. Il s'insurge contre le prêt à intérêt moralement condamnable. Il en est de même du travail salarié qui n'a pas de

raison d'être car selon lui « on ne saurait acheter le travail d'un membre de la famille ». La production des richesses ne se conçoit en effet que dans la famille et pour la famille.

Aristote formule les premières analyses portant sur les fonctions de la monnaie reconnues par la science économique comme étant essentielles dans la description du rôle de la monnaie. Il distingue la fonction de facilitateur des échanges, d'instrument de mesure et enfin de réserve de valeur.

Aristote s'intéresse aussi à la question de la justice. Il distingue trois conceptions de la justice : la justice commutative, la justice distributive et la justice correctrice. La justice commutative se caractérise par son ignorance des différences. Elle consiste à attribuer à chacun la même part. Dans le cadre des échanges, elle doit garantir l'équivalence de la valeur des biens et des services échangés. Elle correspond à l'égalité arithmétique.

La justice distributive à l'inverse de la précédente doit composer avec les inégalités des individus qui composent la société. Les individus étant inégalement dotés en dons, talents et compétences, Aristote en déduit la nécessité, en matière de répartition, de proportionner les parts aux « rapports des personnes ». Égaliser ce qui est inégal relève de l'injustice, de même traiter également des inégaux ne relève pas de la justice selon le promoteur du « mieux vivre ». La distribution des richesses, des droits, des charges doit de ce fait s'effectuer sur la base de critères de mérite¹ et des besoins individuels. Rétribuer les individus en fonction de leurs efforts correspond à ce type de justice. À travers la notion de justice distributive, on voit poindre la notion contemporaine d'équité.

La justice correctrice consiste à modifier la répartition des richesses existante en s'appuyant sur des principaux moraux. Ces différentes conceptions de la justice développées par Aristote ont une influence considérable sur celles développées par d'autres auteurs dont Jérémy Bentham, Vilfredo Pareto ou John Rawls.

1. Dans l'étude du livre V de « l'Éthique à Nicomaque », Aristote considère que les personnes de même mérite c'est-à-dire celles qui possèdent la vertu morale à un même degré, recevront un traitement égal, les autres un traitement différent proportionnel à leur degré de mérite.

La scolastique et la pensée économique médiévale

Notions clés : la propriété privée, le juste prix, le taux d'intérêt

A. LA CASUISTIQUE ET LES IDÉES ÉCONOMIQUES DE THOMAS D'AQUIN

Dominicain et conseiller du Prince, Saint Thomas d'Aquin développe à partir du XIII^e siècle des idées économiques qui apparaissent comme une adaptation de la pensée d'Aristote. Dans son ouvrage intitulé «La somme théologique», Saint Thomas d'Aquin aborde trois grands thèmes : la propriété, le juste prix et l'intérêt.

La propriété privée valorisée au détriment de la propriété commune

Concernant la propriété, le dominicain prend le contre-pied de la doctrine traditionnelle de son époque, foncièrement hostile à la propriété privée en affirmant le bien-fondé de celle-ci. Il affirme de ce fait qu'il est légitime que les hommes s'approprient les biens nécessaires à la vie humaine. Cette appropriation privée des biens est justifiée par une double efficacité : l'efficacité du mobile de l'intérêt particulier d'un côté et l'efficacité organisationnelle de l'autre.

La propriété commune n'incite guère en effet les individus à s'impliquer. Ils le sont davantage lorsqu'il s'agit de biens privatifs. À travers cette justification, on voit poindre la notion de passager clandestin présente dans les analyses économiques et sociologiques contemporaines. La seconde source d'efficacité trouve justification dans le fait que la propriété privée conduit les individus à jouer des rôles précis, favorisant leur efficacité. Saint Thomas considère la propriété privée comme une source de paix et de cohésion sociale. La propriété commune ou indivise fracture davantage la société d'où sa préférence très affirmée pour la propriété privée. Il se montre néanmoins méfiant à l'égard de l'accumulation des richesses. Celle-ci n'est toutefois légitime que lorsqu'elle est au service des nécessiteux.

Saint Thomas développe l'idée d'un juste prix découlant de la concurrence, il profite à l'offreur et au demandeur. Il ne peut être source d'enrichissement d'une des parties contractantes.

Sa doctrine du profit à intérêt s'inspire de la conception de la monnaie développée par Aristote. Il considère en effet que l'argent est un actif improductif car il n'a pour vocation que d'être un intermédiaire des échanges et un instrument de mesure de la valeur des objets.

B. LES PRÉMISSSES D'UNE PENSÉE MONÉTAIRE

La monnaie devient un objet de réflexion à partir du XIV^e siècle en raison de son utilisation intensive. Deux penseurs, Jean Buridan (1295-1356) et Nicolas Oresme (1325-1382) justifient à travers leurs œuvres les fondements de l'existence de la monnaie.

1. La conception monétaire de Jean Buridan

Pour ce philosophe français, ce sont les limites du troc qui justifient le recours à l'échange monétaire. La monnaie doit réunir plusieurs propriétés : elle doit être divisible, être en petite quantité pour éviter les erreurs d'évaluation, elle doit porter les signes du prince afin d'être à l'abri de la falsification, son poids doit être déterminé, elle doit enfin être fabriquée à partir d'une matière inaltérable.

Jean Buridan considère la monnaie comme un moyen qui ne peut constituer une fin en soi. C'est selon lui une « richesse par accident ». Comme Saint Thomas d'Aquin, il condamne le prêt à intérêt, il est selon lui à l'origine d'un échange frappé du sceau de l'inégalité car il soumet le débiteur à la volonté du créancier. « L'emprunteur qui paie un intérêt n'est absolument pas libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne peut l'engager sans percevoir un intérêt ». La monnaie, simple instrument d'échange apparaît aux yeux de Buridan comme un actif stérile qui n'a pas vocation à produire un intérêt.

2. La monnaie selon Nicolas Oresmes

Selon sa conception, la monnaie est instituée pour le bien de la communauté. C'est le prince qui détient le pouvoir de création monétaire. Représentant de la communauté, il lui revient d'en choisir l'empreinte. Dans le « Traité des monnaies » publié en 1355, Nicolas Oresmes affirme que la monnaie est l'outil indispensable de l'échange. Sa gestion ne doit pas être influencée par les besoins

à courte vue du roi mais ceux à long terme des agents économiques au cœur des échanges marchands. Il met en exergue quatre recommandations en matière de gestion monétaire :

- La première, concerne la stabilité des prix qui doit être un impératif car elle permet de protéger les investisseurs des incertitudes liées aux fluctuations des prix.
- L'augmentation de la masse monétaire doit être maîtrisée car elle est source d'accroissement des prix et de désordre économique.
- L'indépendance des autorités monétaires par rapport au roi est une nécessité permettant de garantir la stabilité monétaire.
- Le roi doit résoudre ses problèmes financiers en ayant recours à la fiscalité.

Nicolas Oresmes apparaît au vu de ses recommandations comme un des précurseurs de la théorie quantitative de la monnaie et un des premiers défenseurs de l'indépendance des banques centrales. Il est aussi celui qui le premier a formulé une loi économique connue sous l'appellation de « loi de Gresham » selon laquelle « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». Porté à analyser les tentatives d'augmentation de la masse monétaire par le biais de la monétisation de nouveaux métaux (le cuir notamment), Jean Oresmes en conteste l'intérêt car l'introduction de cette nouvelle monnaie moins reconnue que les précédentes faites à base d'or ou d'argent porterait préjudice à ces derniers en les faisant disparaître.